

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE 2022/2023 (1^{ère} Inscription - Réinscription)

Nom et Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....

Classe ou niveau fréquenté à la rentrée scolaire 2022/2023 :

Régime : Interne - Externe
Demi pensionnaire au ticket
Boursier (joindre la notification)

Nom des responsables :
.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mel obligatoire : @.....

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR MAIL OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION : restauration@larmand.fr

- Le présent dossier,
- RIB obligatoire (pour le versement des bourses et/ou un éventuel remboursement),
- Attestation de quotient familial :
 - *Si vous êtes allocataire CAF : attestation de restauration scolaire CAF ou attestation de quotient familial CAF (de moins de 3 mois).
 - *Si vous n'êtes pas allocataire CAF: vous devez fournir les pièces suivantes pour le calcul du coefficient familial
 - Copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.
 - Copie intégrale du livret de famille.

Aucune photocopie ne sera faite au lycée

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Partie à compléter si vous ne souhaitez fournir aucun document

Je soussigné(e),, reconnais ne pas vouloir fournir les pièces nécessaires à la détermination du tarif et accepte que le prix plafond du repas soit appliqué (**option non révisable en cours de trimestre**).

Signature

Année scolaire 2022/2023

lw9395 - 13/04/2022

MODALITÉS D'INSCRIPTION / DE RÉINSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Paiement : il se fait à l'inscription selon les tarifs imposés par la Région Ile-de-France.
Vous trouverez plus d'informations sur le site : www.iledefrance.fr/equitables

Repas : tarif (au ticket) selon votre quotient familial, de 0,50€ à 4,09€ (sous réserve de modifications régionales)

Achat carte : Carte sans contact : 6,15€ ou Carte magnétique : 3,15€ **Carte choisie** :

Dans l'attente de la confirmation du tarif appliqué à votre enfant, **veuillez verser entre 25€ et 100€ pour la carte et les premiers repas**. Les anciens élèves gardent leur carte de l'an passé et n'ont pas à la racheter lors de la réinscription à la demi-pension.
Pour **recharger ensuite la carte**: 4 modes de paiement : **une fiche d'information à la famille** vous sera remise à cet effet.
Sur cette fiche vous trouverez la confirmation du tarif repas de votre enfant suite à son inscription et vos identifiants de connexion à votre espace famille.

Tarifs DP : en cas de dossier incomplet, photocopies incomplètes, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Règlement demi-pension (fonctionnement, réservation, dégradation ...) se trouve dans le carnet de correspondance de l'élève.

Réservation : toute personne désirant déjeuner doit avoir réservé son repas à l'avance, soit sur internet (avant 9h30 le matin même), soit aux bornes présentes dans l'établissement (avant 10h00 le jour même). Le prix du repas est débité à la réservation.
Aucun remboursement ne sera effectué si le repas réservé n'est pas pris, même en cas de maladie.

Si l'élève n'a pas réservé son repas, il ne pourra pas déjeuner. En cas d'oubli de la carte d'accès mais si le repas a été réservé la veille, passage en fin de service (13h20) après accord de l'intendance (il faudra donner une preuve de son identité).

La carte d'accès est personnelle et valable pour toute la scolarité au lycée Louis Armand. Elle ne peut être ni prêtée, ni cédée à une autre personne. En cas de perte ou de vol, sa disparition doit être signalée sans tarder à l'intendance qui bloquera le compte.
Toute nouvelle carte (perdue, détériorée...) est remise contre paiement (6,15€ ou 3,15€ selon la carte choisie).

Remboursement : en cas de départ définitif de l'établissement, le reliquat restant sur la carte sera remboursé sur demande écrite (fournir le RIB du payeur). Les cartes ne sont pas remboursées.

Modalité : les remboursements se font à la fin de chaque trimestre. La date de la demande est prise en compte.

L'intendance : <https://www.larmand.fr> - (service de restauration, espace réservations...).

Signature : lu(e) et approuvé(e) du représentant légal :

Cette fiche signée vaut inscription.

Cette fiche signée vaut acceptation du règlement de la demi-pension.

A joindre au dossier d'inscription (obligatoire)